



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2017-008

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2017

Sommaire

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-01-26-001 - Arrêté n° 2017-26 du 26 janvier 2017 portant modification de la liste des membres de la commission de concertation en matière d'enseignement privé de l'académie de Lyon. (5 pages)



**PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE**

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Lyon, le 26 janvier 2017

Arrêté n° 2017-26

OBJET : modification de la liste des membres de la commission de concertation en matière d'enseignement privé de l'académie de Lyon.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L442-11 et R442-64 à R442-67 ;

Vu les propositions de la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lyon et les désignations effectuées ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes du 17 mars 2016 ;

Vu les propositions faites par le président de la métropole de Lyon et par le président du conseil départemental du Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE :

Article 1 : La composition de la commission de concertation en matière d'enseignement privé de l'académie de Lyon, fixée par arrêté du 28 janvier 2015 pour une durée de trois ans, est modifiée comme suit:

1- AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

A - Membres de droit

- Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, président ;
- La rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lyon.

B - Représentants des services académiques

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Françoise MOULIN-CIVIL Rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lyon	M. Pierre ARÈNE Secrétaire général de l'académie de Lyon
M. Francis MORLET Inspecteur d'académie Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain	Mme Liliane MÉNISSIER Inspectrice d'académie Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'Ain
M. Jean-Pierre BATAILLER Secrétaire général adjoint Directeur des ressources humaines de l'académie de Lyon	Mme Martine PETIT Inspectrice d'académie Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire
M. Philippe COUTURAUD Inspecteur d'académie Directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône	M. Emmanuel CAPDEPONT Inspecteur d'académie Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Rhône
M. Patrice GAILLARD Délégué académique aux enseignements technologiques Rectorat de Lyon	Non désigné

Personnalités qualifiées :

M. Emmanuel IMBERTON Président de la CCI LYON METROPOLE -Saint-Étienne Roanne, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	M. Christophe DUDON Directeur de la formation à la CCI LYON MÉTROPOLÉ-Saint-Étienne Roanne
M. Stéphane FLEX Délégué général MEDEF d'Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Farida SEFSAF Co-coordinatrice régionale de la formation professionnelle MEDEF d'Auvergne-Rhône-Alpes
Mme Jacqueline BROLL Chargée de l'action culturelle en milieu scolaire Direction régionale des affaires culturelles	Non désigné

2 - AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A - Conseillers régionaux

Mme Anne LORNE	Mme Anne PELLET
M. Romain CHAMPEL	Mme Anne-Sophie CONDEMINE
Mme Catherine LAFORET	Mme Farida BOUDAUD

B - Conseillers départementaux

Mme Martine TABOURET Vice-présidente déléguée Conseillère départementale du canton de Ceyzeriat (Ain)	M. Gérard PAOLI Conseiller départemental du canton de Gex (Ain)
Mme Michèle MARAS Vice-présidente Conseillère départementale du canton d'Andrézieux-Bouthéon (Loire)	Mme Solange BERLIER Vice-présidente Conseillère départementale du canton de Saint-Chamond (Loire)
M. Thomas RUDIGOZ Membre de la commission permanente Conseiller métropolitain de Lyon	Mme Christiane GUICHERD Vice-présidente Conseillère départementale du canton de Genas (Rhône)

C - Maires

Mme Marie-Jeanne BÉGUET Maire de Civrieux (Ain)	M. Patrick PERRÉARD Maire de Châtillon-en-Michaille (Ain)
M. Gérard MARC Maire de Nandax (Loire)	Mme Monique REY Maire de Précieux (Loire)
Mme Martine SURREL Maire de Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône)	Mme Arlette PROIETTI Adjointe au maire de Pommiers (Rhône)

3 - AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

A - Chefs d'établissements

a) Enseignement primaire

M. Jean-Marie DUSAUSOY SYNADEC École Saint-Maurice Lyon 7e	M. Jean François LE SECH SYNADEC École Saint-Joseph-des-Brotteaux Lyon 6e
---	--

b) Enseignement secondaire ou technique

Mme Pascale DELABRE SNCEEL Lycée Tézenas du Montcel Saint-Étienne	Non désigné
M. Marc Bouchacourt SYNADIC Lycée Sainte-Marie Lyon 5ème	Mme Isabelle HUMBERT SYNADIC Lycée professionnel Arago, lycée et lycée professionnel Saint-Anne, Collège Saint- François-d'Assise Roanne

B - Maîtres

a) - Enseignement primaire

Mme Brigitte BALLOT-MONTE SPELC École Saint-Charles Rillieux-la-Pape	Mme Annick RAGE SPELC École privée Sainte-Thérèse-de-la-Plaine Sainte-Foy-lès-Lyon
---	---

b) Enseignement secondaire et technique

Mme Véronique FOLTIER CFTC Collège Notre-Dame de Minimes Lyon 5ème (Rhône)	M. Jean-Luc PUVEL CFTC Collège Externat Saint-Michel Saint-Etienne (Loire)
M. Laurent MARÉCHAL CFDT Lycée La Salésienne Saint-Étienne	M. Rémy BRUN CFDT Lycée Saint-Marc Lyon 2e

C - Parents d'élèves

M. Frédéric DEMEYER APEL de l'Ain	Non désigné
Mme Évelyne CROZET APEL Loire Sud	M. Jérôme CHOUVION APEL Loire Sud
Mme Valérie GARDETTE APEL du Rhône	Mme Corinne BRUN APEL du Rhône

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2016-202 du 14 avril 2016 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes et la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône

Michel DELPUECH